

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice.....	33
présents .....	30
présents par procuration .....	2
absente excusée .....	1

## OBJET

Demande de subvention  
au Conseil Départemental –  
Aide aux Routes Communales  
et Communautaires (ARCC-  
voirie) – Plateau surélevé  
avenue Descartes.

Le 27 septembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 21 septembre 2018, par le 1<sup>er</sup> Adjoint pour le Maire empêché, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thevenot, Mme Lardeud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterll, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillat, Mme Ozlel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, MM. Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Bérot, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Laurence Thierry

**SECRETARE** : M. Morot-Sir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20180927-DEL2018092703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2018  
Allichage : 15/10/2018

## EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la sécurisation des lieux publics et de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite implanter deux plateaux surélevés sur l'avenue Descartes.

Cet aménagement va permettre de réduire la vitesse des automobilistes sur une voie qui dessert aussi bien des habitations, des commerces que le groupe scolaire Descartes (école primaire et collège).

Une consultation des habitants de la rue a été réalisée et fait état, à une très large majorité, d'un avis favorable pour ce dispositif.

Le montant des travaux s'élève à 11 929,30 € HT soit 14 315,16 € TTC. Une subvention auprès du Conseil Départemental peut être sollicitée à hauteur de 24 % du plafond subventionnable soit un montant de subvention estimé à 2 863 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à solliciter la dite subvention auprès du Conseil Départemental.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 septembre 2018,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 20 septembre 2018,

SUR le rapport de M. Vignaux,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Y

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 24 % du plafond subventionnable soit 2 863 €,

AUTORISE M. le Maire à signer toute convention à intervenir nécessaire à l'obtention de cette subvention.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le

5 OCT. 2018